



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

Luxembourg, le 5 mai 2021
Dépôt : Marc Spautz
Groupe politique CSV
Tripartite « sortie de crise et
relance durable »

La Chambre des Députés,

- Considérant que, selon la plupart des experts, la pandémie du Covid-19 ne se limitera pas à la seule crise sanitaire à court terme mais aura aussi de graves conséquences économiques et sociales pour notre pays à moyen et à long terme ;
- Considérant que, selon le Programme de stabilité et de croissance (PSC) de 2021, le taux de chômage « augmentera davantage en 2021 pour atteindre 6,8% » et « connaîtrait une légère baisse en 2022 (6,4%) avant de monter de façon continue jusqu'à un niveau de 7,5% de la population active » à l'horizon 2025 ;
- Considérant que, selon les propos des principaux responsables syndicaux lors des manifestations du 1^{er} mai 2021, le dialogue social au Luxembourg se trouve au plus bas depuis le début de la crise sanitaire en avril/mars 2020 ;
- Considérant les demandes de nombreux syndicats en faveur d'une réunion dans un avenir proche du Comité de coordination tripartite (dit « tripartite ») relative à la sortie de crise ;
- Rappelant les engagements du Comité de coordination tripartite (dit « tripartite ») du 3 juillet 2020 « avec focus sur le maintien dans l'emploi et la lutte contre le chômage » ;
- Réaffirmant son attachement à l'importance de la « tripartite » comme pierre angulaire du modèle économique et social du Luxembourg ;
- Réaffirmant l'importance d'une préparation rigoureuse et anticipative à la fois de la sortie de crise et de l'après-crise ;
- Rappelant sa motion du 21 mars 2020 invitant unanimement le Gouvernement « à préparer d'ores et déjà les mesures nécessaires pour l'après-crise » ;



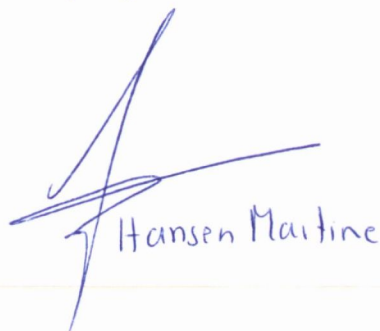
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG


Invite le Gouvernement

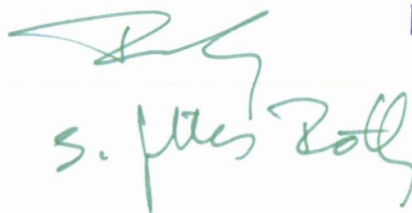
- À convoquer dans les meilleurs délais – en accord avec les syndicats et les organisations patronales - une réunion du Comité de coordination tripartite (dit « tripartite ») pour préparer la sortie de crise et la relance économique et sociale durable de l'après-crise ;
- À poursuivre les travaux et les engagements de la « tripartite » du 3 juillet 2020 ;
- À préparer, si besoin est, la précitée « tripartite » sortie de crise et relance durable par des réunions bilatérales ;
- À informer régulièrement la Chambre des Députés des travaux et des résultats de la « tripartite » sortie de crise et relance durable.


P. Bpautz


HAES ALY


Hansen Martine


PAUL GALLES


S. Pils